Image not found or type unknown

Paiement astreinte et travail effectif fonction publique hospital

Par **CLAUS Tommy**, le **16/03/2018** à **23:37**

Bonjour,

Je suis infirmier de bloc dans un hôpital public. Je réalise des astreintes de 15h30 en semaine et 24h le week -end.

Jusqu'à présent nous étions rémunéré pour la totalité de l'astreinte (à raison d'1 heure pour 3) et lorsque que nous étions appelés pour une intervention urgente nous étions payés en plus en heures supplémentaires pour cette urgence.

Aujourd'hui le directeur veut déduire de la période d'astreinte le temps travaillé sur l'urgence.

Ex: sur 15h30 d'astreinte, si nous sommes rappelés pour 3h d'intervention, le directeur ne veut plus payer que 12h30 d'astreintes + 3h en heures supplémentaires pour l'intervention.

Est-il dans son droit? Il parle de jurisprudence pour argumenter son choix. Je n'ai trouvé aucune jurisprudence relatant ceci...

Merci pour vos éventuelles informations.

Par **P.M.**, le **17/03/2018** à **00:19**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés